

AR Prefecture

083-218300887-20260605-2026047-DE
Reçu le 05/06/2026



Commune de Néoules

Cadre réservé à l'administration

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES

Séance du 5 juin 2026 à 17H30 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Karine BILLAULT – Daphné YETERIAN – Mikaël SCHNEIDER – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Fouad ABBAOUI – Charlotte PARTOUCHE – Laurène PEREZ – Jean-Daniel WIDMAIER
Fabien COLOMBAN – Emilie CLEMENT – Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA – Rodolphe HUBERT

Absents excusés : Jacques OLES – Christian TRIVERO – Isabelle GATTI – charlotte PARTOUCHE

Ont donné pouvoir : Jacques OLES à Karine BILLAULT – Christian TRIVERO à Sophie ABOUDARAM – Isabelle GATTI à Kévin MARTIN – Charlotte PARTOUCHE à Mikaël SCHNEIDER

Date de la convocation : 28.05.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 17 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 18 à partir du point n° 1 (arrivée de monsieur Kévin MARTIN à partir du point n°1) – 19 à partir du point n°2 (Arrivée de monsieur Patrick GUARINOS au point n°2).

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 21 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 22 au point n°1 – 23 à partir du point n°2

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, monsieur Jean-Daniel WIDMAIER est désigné secrétaire de séance.

1. Election des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Madame le maire rappelle que conformément aux dispositions du Code électoral le conseil municipal est appelé à désigner les délégués et suppléants qui représenteront la commune de Néoules au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs du Var le 27 septembre 2026. Elle précise que pour les communes de 1 000 habitants et plus cette désignation s'effectue au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats ayant été déposées dans les conditions prévues par la réglementation, il est procédé à l'élection des délégués et suppléants.

Délibération n°2026-047 – Election des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Rapporteur : Madame le maire

VU le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2026/145 du 27 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial ;

CONSIDERANT que pour les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que les listes de candidats doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 17h30 sous la présidence de madame le maire. Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions du Code électoral.

Deux listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin

Liste ABOUDARAM :

1. Sophie ABOUDARAM
2. Christophe LACOMBE
3. Karine BILLAULT
4. Patrick GUARINOS
5. Daphné YETERIAN
6. Mikaël SCHNEIDER
7. Jacques OLES
8. Laurence GASSIER
9. Clément SIMON
10. Laurène PEREZ
11. Fouad ABBAOUI

AR Prefecture

083-218300887-20260605-2026047-DE
Reçu le 05/06/2026

Liste COLOMBAN :

1. Fabien COLOMBAN
2. Emilie CLEMENT
3. Guillaume BERNARDEAU
4. Mireille GALIZIA
5. Rodolphe HUBERT

Madame le maire invite ensuite les conseillers municipaux à participer au scrutin secret. Après les opérations de vote et de dépouillement les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

- Liste ABOUDARAM : 17 voix
- Liste COLOMBAN : 5 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Délégués :

- Madame Sophie ABOUDARAM
- Monsieur Christophe LACOMBE
- Madame Karine BILLAULT
- Monsieur Patrick GUARINOS
- Madame Daphné YETERIAN
- Monsieur Mikaël SCHNEIDER
- Monsieur Fabien COLOMBAN

Suppléants :

- Monsieur Jacques OLES
- Madame Laurence GASSIER
- Monsieur Clément SIMON
- Madame Emilie CLEMENT

Le conseil municipal :

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

DIT que le procès-verbal électoral ainsi que les résultats seront transmis sans délai à monsieur le préfet du Var conformément aux dispositions du Code électoral.

Adopté en séance publique le 5 juin 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

